

Service de la comptabilité

## ATTESTATION DE PRISE EN CONSIGNATION

Fr. 2.328.492

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda à Kigali atteste avoir pris en consignation  
à l'article 30005 des fonds de tiers du budget pour ordre.la somme de (en mille francs) Deux million trois cent vingt  
huit mille quatre cent quatre vingt douze frs

Bénéficiaire et motif de la consignation :

M Electromwa c/o Compte B.C.R. 16500/10  
pour Facture NO 000 292 du 15.12.1988

O.P. 224 du 3-2-89

Références comptables de la recette :

Ordonnance de { transfert  
clôture

Bordereau de régularisation

Comptable de 009

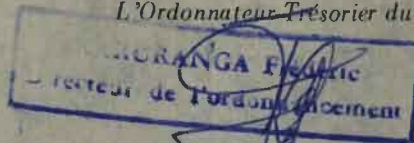
(Biffer les mentions inutiles)

A Kigali

No 756 du 31.12.88

le 30.1.1989

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda



Apurement unique :

(Cachet d'ordonnancement, ou références  
comptables avec acquit du bénéficiaire)

Apurements partiels : voir au verso

## ATTESTATION DE PRISE EN CONSIGNATION

Fr. 8701

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda à Kigali atteste avoir pris en consignment

Article 30005 des fonds de tiers du budget pour ordre,

somme de (en toutes lettres) Huit mille sept cent un Frs

Bénéficiaire et motif de la consignment

Caisse Sociale du Rwanda c/p Compte  
pour - B.N.R. 27.01.01

Virté à l'O.T.R. du 28.11.88

références comptables de la recette :

Ordonnance de { transfert  
clôture

Bordereau de régularisation

Comptable de 009

Supprimer les mentions inutiles

A

Kigali

No 751 du 31.12.88

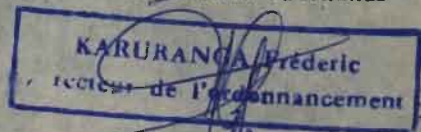
le 30.1.1989

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda

Apurement unique :

(Cachet d'ordonnancement, ou références  
comptables avec acquit du bénéficiaire)

Apurements partiels : voir au verso



Service de la comptabilité

## ATTESTATION DE PRISE EN CONSIGNATION

Fr. 50

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda à Kigali atteste avoir pris en consignment  
l'article 30 005 des fonds de tiers du budget pour ordre,  
la somme de (en toutes lettres) Cinquante francs

Bénéficiaire et motif de la consignment :

M CESTRAK, Compte 1568/48.B.C.R.  
pour Cote à l'O.T.R. du 28.11.1988  
Cotation, décembre 1988 Itazirayo Masare

Références comptables de la recette :

Ordonnance de { transfert  
clature

Bordereau de régularisation

Comptable de 009

(Biffer les mentions inutiles)

A Kigali

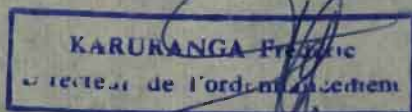
O.P. 224 du 3-2-89

No 751 du 31.12.88

le 30.1.1989

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda

Apurement unique :

(Cachet d'ordonnancement, ou références  
comptables avec acquit du bénéficiaire)

Apurements partiels : voir au verso

## ATTESTATION DE PRISE EN CONSIGNATION

Fr. 77.782

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda à Kigali atteste avoir pris en consignation

l'article 30 005 des fonds de tiers du budget pour ordre,

la somme de (en toutes lettres) Soixante dix sept mille sept cent quatre vingt deux francs

Bénéficiaire et motif de la consignation :

M C.S.R. Compte 27.01.01 B.N.R.  
pour Note à l'OTR du 11.11.1988  
Relatives 19/88 S/C Sc Enquêtes et Statistiques Agricoles

Références comptables de la recette :

Ordonnance de { transfert  
cloture

Bordereau de régularisation

Comptable de 009

(Biffer les mentions inutiles)

A Kigali le 30.1.1989

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda

Apurement unique :

(Cachet d'ordonnancement, ou références  
comptables avec acquit du bénéficiaire)

Apurements partiels : voir au verso



## ATTESTATION DE PRISE EN CONSIGNATION

Fr. 4.050

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda à Kigali atteste avoir pris en consignation

l'article 30005 des fonds de tiers du budget pour ordre.

la somme de (en toutes lettres) Quatre mille cinquante Fcs.

Bénéficiaire et motif de la consignation :

M CESTRAR-Compte 15568/48 B.C.R.

pour Note à l'O.T.R. du 11.11.1988

références Nov 88 s/c des Enquêtes et  
Statistiques Agricoles.

Références comptables de la recette :

Ordonnance de { transfert  
clôture

Bordereau de régularisation

Comptable de 009

(Biffer les mentions inutilisés)

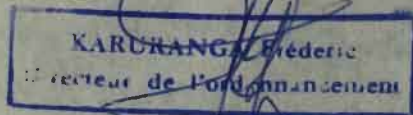
A Kigali le 30.1.1989

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda

Apurement unique :

(Cachet d'ordonnancement, ou références  
comptables avec acquit du bénéficiaire)

Apurements partiels : voir au verso



Service de la comptabilité

## ATTESTATION DE PRISE EN CONSIGNATION

Fr 16.900

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda à Kigali atteste avoir pris en consignment  
Article 70005 des fonds de tiers du budget pour ordre,  
la somme de (en toutes lettres) Seize mille neuf cents  
francs

Bénéficiaire et motif de la consignment  
M Projet Lyzile Rwamagana Compte N°  
pour 21.06.71 B.N.R.  
Note à l' O.T.R. du 15.11.1988

Références comptables de la recette :

Ordonnance de { transfert  
clôture

Bordereau de régularisation

Comptable de 009

(Biffer les mentions inutiles)

A Kigali, le 30.1.1989

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda

Apurement unique :

(Cachet d'ordonnancement, ou références  
comptables avec acquit du bénéficiaire)

Apurements partiels : voir au verso



Service de la comptabilité

## ATTESTATION DE PRISE EN CONSIGNATION

Fr. 77.782

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda à Kigali atteste avoir pris en consignment

Article 30.005 des fonds de tiers du budget pour ordre,  
la somme de (en toutes lettres) Soixante dix sept mille sept  
cent quatre vingt deux francs.

Bénéficiaire et motif de la consignment :

M C.B.R. Compte 27.01.01 B.N.R.  
pour Note à l'OTR du 11.11.1988  
Revenues Décembre 1988 / Contrat Menagier  
de Enquêtes et Statistiques Agréées

Références comptables de la recette :

Ordonnance de { transfert  
clôture

Bordereau de régularisation

Comptable de 009

(Biffer les mentions inutiles)

A Kigali le 30.1.1989

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda

Apurement unique :

(Cachet d'ordonnancement, ou références  
comptables avec acquit du bénéficiaire)

Apurements partiels : voir au verso



Service de la comptabilité

## ATTESTATION DE PRISE EN CONSIGNATION

Fr. 4050

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda à Kigali atteste avoir pris en consignation

Article 30005 des fonds de tiers du budget pour ordre.  
la somme de (en toutes lettres) Quatre mille cinquante Frs

Bénéficiaire et motif de la consignation :

M CESTRA - Compte 15568/48 B.C.R.  
pour Note à l'OTR du 11.11.88  
Retenus Décembre 88, Personnel / Contrat Service  
enquêtes et Statistiques Agucado

Références comptables de la recette :

O-P-224 du 3-2-89

Ordonnance de { transfert  
clôture

Bordereau de régularisation

Comptable de 009

(Biffer les mentions inutiles)

A Kigali, le 30.1.1989

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda

KARURANGA Frédéric  
Directeur de l'ordonnancement

Apurement unique :

(Cachet d'ordonnancement, ou références  
comptables avec acquit du bénéficiaire)

Apurements partiels : voir au verso

## ATTESTATION DE PRISE EN CONSIGNATION

Fr. 36.397

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda à Kigali atteste avoir pris en consignment  
l'article 30005 des fonds de tiers du budget pour ordre.  
la somme de (en toutes lettres) *Quarante six mille trois cent quatre vingt dix-sept francs.*

Bénéficiaire et motif de la consignation :

M C.S.R. Compte 27.01.01 B.N.R.  
pour *Note à l'OTR du 2.11.1988.*  
*Retenues novembre 1988 s/Contrat Minagri*  
*Secrétariat Général*

Références comptables de la recette :

Ordonnance de { transfert  
clôture

Bordereau de régularisation

Comptable de 009

(Biffer les mentions initiales)

A

*Kigali**Op-224 du 3-2-89*

No 751 du 31.12.88

le 30.1.1989

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda

Apurement unique :

(Cachet d'ordonnancement, ou références  
comptables avec acquit du bénéficiaire)

Apurements partiels : voir au verso



## ATTESTATION DE PRISE EN CONSIGNATION

Fr. 1.900

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda à Kigali atteste avoir pris en consignment  
l'article 30005 des fonds de tiers du budget pour ordre.  
la somme de (en toutes lettres) mille neuf cents francs

Bénéficiaire et motif de la consignment :

M CESTRAR compte n° 15 568/BB.CR.  
pour Note à l'OTR du 2.11.88  
lettre du 8 novembre 88, 8/contrat Muzazi  
secrétariat Général

Références comptables de la recette :

Op 224 du 3-2-89

Ordonnance de { transfert  
cloture

Bordereau de régularisation

Comptable de 009

(Biffer les mentions inutiles)

A

Kigali

No 751 du 31.12.88

le 30.1.1989

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda

Apurement unique :

(Cachet d'ordonnancement, ou références  
comptables avec acquit du bénéficiaire)

Apurements partiels : voir au verso

KARUKANGA Frédéric  
Directeur de l'ordonnancement

Service de la comptabilité

## ATTESTATION DE PRISE EN CONSIGNATION

Fr. 7.000

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda à Kigali atteste avoir pris en consignment

Article 30005 des fonds de tiers du budget pour ordre,  
la somme de (en toutes lettres) Sept mille francs.

Bénéficiaire et motif de la consignment :

M Caisse mutuelle Compten (040.00.15.158-59)  
pour B.K.

Vote n° 1 O.T.R. du 2.11.1988

Retenues n° 88 s/c Muvagiri Secrétaire Général

Références comptables de la recette :

Ordonnance de { transfert  
clôture

Op-224 du 3-2-89

Bordereau de régularisation

No 751 du 31.12.1988

Comptable de 009

(Biffer les mentions inutiles)

A Kigali, le 30.1.1989

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda

Apurement unique :

(Cachet d'ordonnancement, ou références  
comptables avec acquit du bénéficiaire)

Apurements partiels : voir au verso

## ATTESTATION DE PRISE EN CONSIGNATION

Fr. 36.397

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda à Kigali atteste avoir pris en consignment

l'article 30005 des fonds de tiers du budget pour ordre.  
la somme de (en toutes lettres) Trente six mille trois cent

quatre Vingt dix sept francs.

Bénéficiaire et motif de la consignment :

M C.S.R. Compte N° 27.01.01. B.N.R.  
pour Voté à l'O.T.R. du 15.11.88  
Date Dec. 88 s/contrat Mpagani Secrétaire Général  
O.P. 224 du 3-2-89

Références comptables de la recette :

Ordonnance de { transfert  
clôture

Bordereau de régularisation

Comptable de 009

(Biffer les mentions inutiles)

A

Kigali

No 751 du 31.12.88

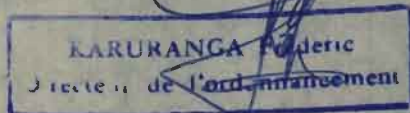
le 30.1.1989

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda

Apurement unique :

(Cachet d'ordonnancement, ou références  
comptables avec acquit du bénéficiaire)

Apurements partiels : voir au verso



Service de la comptabilité

## ATTESTATION DE PRISE EN CONSIGNATION

Fr. 1.900

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda à Kigali atteste avoir pris en consignment  
l'article 30005 des fonds de tiers du budget pour ordre,  
la somme de (en toutes lettres) Mille neuf cents francs.

Bénéficiaire et motif de la consignment :

M CESTRAR c/o 15.568/48 B.C.R. cotisation  
pour Note à l'O.T.R. du 15.11.1988  
Retenues décembre 88 Contrat Muraizi  
secrétariat Général

Références comptables de la recette :

Ordonnance de { transfert  
clôture

Bordereau de régularisation

Comptable de 009

Effacer les mentions inutiles)

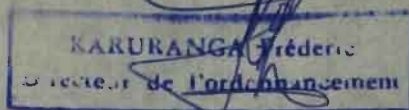
A Kigali, le 30.1.1989

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda

Apurement unique :

(Cachet d'ordonnancement, ou références  
comptables avec acquit du bénéficiaire)

Apurements partiels : voir au verso



## Service de la comptabilité

## ATTESTATION DE PRISE EN CONSIGNATION

Fr. 7.000

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda à Kigali atteste avoir pris en consignment  
l'article 30.005 des fonds de tiers du budget pour ordre,  
la somme de (en toutes lettres) Sept mille francs.

Bénéficiaire et motif de la consignation : compte  
M Caisse mutuelle: 040.00.15.158-59.B.K.  
pour (Note à l'O.T.R. du 15.11.88  
daté décembre 88, Contrat Kinigi  
Secrétariat Général

Références comptables de la recette :

Ordonnance de { transfert  
cloture

Bordereau de régularisation

Comptable de 009

(Biffer les mentions inutiles)

A

Kigali

No 751 du 31.12.88

le 30.1.1989

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda

Apurement unique :

(Cachet d'ordonnancement, ou références  
comptables avec acquit du bénéficiaire)

Apurements partiels : voir au verso



Service de la comptabilité

## ATTESTATION DE PRISE EN CONSIGNATION

Fr. 84.150

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda à Kigali atteste avoir pris en consignment  
article 30005 des fonds de tiers du budget pour ordre,  
la somme de (en toutes lettres) Quatre Vingt quatre cent

cinquante francs

Bénéficiaire et motif de la consignation :

M ETS SIEVA c/o Compte 4940/90. B.C.R.  
pour facture n° 450/G/88

Références comptables de la recette :

Ordonnance de { transfert  
clôture

Bordereau de régularisation

Comptable de 009

différer les mentions inutiles

A

Kigali

le 30.1.1989

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda

Apurement unique :

(Cachet d'ordonnancement, ou références  
comptables avec acquit du bénéficiaire)

Apurements partiels : voir au verso



## ATTESTATION DE PRISE EN CONSIGNATION

Fr. 600

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda à Kigali atteste avoir pris en consignation  
l'article 30005 des fonds de piers du budget pour ordre,  
la somme de (en toutes lettres) Six cents francs.

Bénéficiaire et motif de la consignation :

M ETS-SIEVA c/o Compte B.C.R. 4940/90.-  
pour facture 389 / 6 / 88

Références comptables de la recette :

Ordonnance de { transfert  
clôture

Bordereau de régularisation

Comptable de 009

(Biffer les mentions inutiles)

A

Kigali

No 751 du 31.12.88

le 30.1.1989

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda

Apurement unique :

(Cachet d'ordonnancement, ou références  
comptables avec acquit du bénéficiaire)

Apurements partiels : voir au verso

## ATTESTATION DE PRISE EN CONSIGNATION

Fr. 8.100

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda à Kigali atteste avoir pris en consignment  
l'article 30005 des fonds de tiers du budget pour ordre,  
la somme de (en toutes lettres) Huit mille cents francs.

Bénéficiaire et motif de la consignment: Compte  
M ETS NDAMAGE NO N° 1341/80 B.C.R.  
pour facture N° 098/88

Références comptables de la recette :

Ordonnance de { transfert  
clôture

Bordereau de régularisation

Comptable de 009

(Biffer les mentions inutiles)

A

Kigali

No 751 du 31.12.88

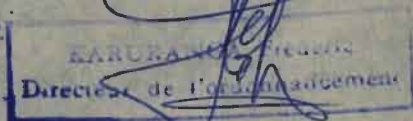
le 30.1.1989

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda

Apurement unique :

(Cachet d'ordonnancement, ou références  
comptables avec acquit du bénéficiaire)

Apurements partiels : voir au verso



## ATTESTATION DE PRISE EN CONSIGNATION

Fr. 18.000

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda à Kigali atteste avoir pris en consignation  
à l'article 30005 des fonds de tiers du budget pour ordre,  
la somme de (en toutes lettres) Dix-huit mille francs.

Bénéficiaire et motif de la consignation :

M AMEKI c/o Compte N° 12753-79 B.K.  
pour Facture N° 150/88

Références comptables de la recette :

Ordonnance de { transfert  
clôture

Bordereau de régularisation

Comptable de 009

(Biffer les mentions inutiles)

A

Kigali

No 751 du 31.12.88

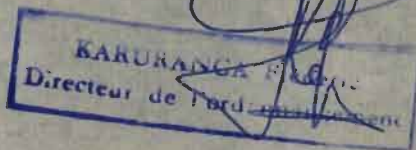
le 30.1.1989

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda

Apurement unique :

(Cachet d'ordonnancement, ou références  
comptables avec acquit du bénéficiaire)

Apurements partiels : voir au verso



## ATTESTATION DE PRISE EN CONSIGNATION

Fr. 840

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda à Kigali atteste avoir pris en consignation

à l'article ..... des fonds de tiers du budget pour ordre.

la somme de (en toutes lettres) *Huit cent quarante francs.*

Bénéficiaire et motif de la consignation

M *NIVITEGEKA Téléphore c/o MINAGRI*  
pour *Facture.**B.P. 021 Kigali*  
*OP-224 du 3-2-89*

Références comptables de la recette :

Ordonnance de { transfert  
                          { *clôture*

Bordereau de régularisation

Comptable de *009*

(Biffer les mentions inutiles)

A *Kigali*No *751* du *31-12-88*le *30-1-1989*

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda

Apurement unique :

(Cachet d'ordonnancement, ou références  
comptables avec acquit du bénéficiaire)

Apurements partiels : voir au verso

  
KARURANGA Fred  
Directeur de l'ordonnancement